

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION D'AGADEZ
DEPARTEMENT D'INGALL
COMMUNE RURALE D'INGALL

Compte rendu de la réunion du comité de salubrité

Le samedi 26 octobre 2019 s'est tenue dans la salle de réunion de la mairie d'Ingall une réunion du comité de salubrité présidée par **Mr Ahmed Awaïs**, secrétaire général de la commune rurale. Un seul point était à l'ordre du jour : la planification des activités de Chlorophylle dans la commune. Etaient présents : voir liste de présence.

Après avoir rappelé l'importance des activités d'assainissement que mène Chlorophylle, il a exhorté l'association à continuer son aide à la commune qui en a tant besoin.

Ce fut ensuite au tour de **Mr Ibrahim Alanga** représentant de **Chlorophylle** au Niger de prendre la parole. Il a expliqué point par point les activités futures. S'en est suivi un débat.

- 1- fosses septiques : le directeur départemental de l'hydraulique est intervenu pour rappeler à l'assistance l'existence d'une loi qui régie l'autorisation d'implanter un ouvrage devant sa maison. Tous les projets doivent s'y conformer. En effet cette loi dit que chacun ne doit pas dépasser au delà de 1 mètre devant sa maison et que les fosses doivent se situer prioritairement dans les maisons. malgré que ce programme ne comporte pas la rubrique fosses septiques, la plus part des participants ont dit qu'il est impératif de construire d'autres compte tenu de demandes qui continuent de parvenir aux chefs de quartiers.
- 2- rues pavées : la proposition de Chlorophylle est de continuer les rues déjà existantes. Quant à la mare « **Taga'n Goussou** il faut construire une rue afin d'évacuer l'eau une fois la mare pleine surtout après la crue du Khoré. Lors d'une visite de l'équipe Chlorophylle avec l'agent d'hygiène et assainissement, il a été constaté que des constructions anarchiques autour de cette mare rendent difficile la construction d'une rue pour l'évacuation des eaux. Tous les participants ont affirmé que la mairie a l'obligation de déguerpir certaines constructions anarchiques pour le bien de tous. Des nouvelles rues pavées seront construites notamment dans le quartier **Agazir béré** et le quartier **Alkoubla 2**. D'autres voies ont été énumérées mais dépassent largement les compétences actuelles de **Chlorophylle**, l'étude récemment menée prévoit la construction de certaines rues pavées. Néanmoins chlorophylle peut construire d'autres petites rues.
- 3- Centre de stockage : depuis plusieurs années, **Chlorophylle** stocke des piles usées échangées contre le mil avec les femmes et les enfants. Ces piles sont stockées dans des tonneaux et des sacs vides menacés par le soleil. Nous avons décidé de construire une chambre pour stocker ces déchets en attendant un centre de stockage. Ces piles seront transportées en **France** pour être traitées avec celles collectées à **Agadez** par une autre association.
- 4- Remblayage des mares : pour ce programme, 6 mares sont dans le programme d'être comblées selon l'étude financée l'année dernière par **chlorophylle**.

- 5- sensibilisation : cette activité est toujours menée par les « Femmes Relais » qui ont récemment reçu deux formations une en assistance sociale et l'autre en hygiène générale et assainissement.
- 6- Pépinière : Chlorophylle envisage de faire une nouvelle pépinière mais il se pose un problème d'entretien des arbres. Plusieurs propositions ont été faites : à savoir planter les arbres le long de la grande voie qui mène au marché, dans les écoles, au niveau des services techniques, dans les concessions. Pour ce dernier point, les femmes sont mises à contribution pour sensibiliser la population. 5 00 arbres seront mis en pépinière.
- 7- Pompe à motricité humaine : une pompe a été implantée en 2010 dans le kori à l'entrée de la ville. Cette pompe est renversée la même année par un grand kori. Elle est actuellement au niveau de l'ACREMA Tahoua pour réparation. Elle sera placée à **Torguit** après la construction d'un puits sur avis du service technique et de la mairie pour validation du lieu d'implantation.
- 8- Latrines publiques : 10 latrines seront construites dans de nouvelles écoles. Le comité proposera d'autres au moment opportun.
- 9- Petite adduction d'eau : différentes adductions d'eau ont été réalisées au centre de santé, à l'école traditionnelle, à la medersa, à l'école quartier **Toudou**. Les nouvelles écoles ont aussi besoin de cette adduction pour soulager les élèves et leur permettre de bien suivre les cours
- 10- Participation de la mairie : la mairie participe dans ce projet par la valorisation de son service technique et les ouvrages qu'elle réalise durant cette phase du projet.

Président du comité



Secrétaire général

